Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260320-D202617-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 19 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVE, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOULELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Secrétaire de séance : Stéphane VALETTE.

DÉLIBÉRATION 2026/17
FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit cinq adjoints au maire au maximum.
Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints au Maire.
Au vu de ces éléments, le conseil municipal propose de fixer à quatre (4) le nombre des adjoints au mairie de la commune.
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix POUR

FIXE à 4 (quatre) le nombre des adjoints à élire lors de l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des adjoints.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 20 mars 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 23/03/2026
De la publication le